

POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ



Lafarge s'engage à mettre à disposition de tous ses salariés et de tous ceux qui sont concernés par ses activités un environnement de travail sain, en toute sécurité. Lafarge s'engage également à conduire ses activités en toute sécurité.

La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales qui doivent être prises en compte dans tous les aspects de nos activités.

Nous intégrons la santé et la sécurité dans nos systèmes de management à tous les échelons du Groupe. Le management est responsable de la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Toute personne qui travaille pour Lafarge est en droit de disposer d'un environnement de travail sain, en toute sécurité. En retour, nous attendons de chacun qu'il contribue, par un comportement responsable, à cet environnement de travail sain. Chacun doit également démontrer, par un engagement actif et une responsabilité visible, que la santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales.

Lorsqu'il s'agit de sécurité, j'ai la conviction que seul le chiffre zéro est acceptable : zéro accident ou zéro maladie professionnelle.

Atteindre cet objectif est essentiel pour atteindre l'excellence.

Bruno Lafont
Chief Executive Officer



RÈGLES SANTÉ ET SÉCURITÉ



- 1 RESPONSABILITÉ** : le management opérationnel est responsable de l'application, de la communication et du respect des règles de Santé & Sécurité.
- 2 FORMATION** : les collaborateurs, les managers et les sous-traitants doivent être formés à travailler en toute sécurité et à piloter la Santé & Sécurité dans leur domaine.
- 3 TOUS** : chaque personne travaillant pour Lafarge, y compris les sous-traitants, doit respecter les règles de Santé & Sécurité.
- 4 AMÉLIORATION** : toutes les unités¹ doivent élaborer un plan annuel d'amélioration Santé & Sécurité dans le cadre de leur Plan de Performance.
- 5 ORGANISATION** : toutes les unités doivent mettre en place un comité Santé & Sécurité, composé de managers, des experts appropriés et de partenaires.
- 6 RESPECT** : toutes les unités¹ doivent respecter les normes Santé & Sécurité du Groupe.
- 7 REPORTING** : tous les incidents² et accidents doivent être signalés au niveau approprié et faire l'objet d'une enquête dont les enseignements doivent être partagés.
- 8 TRANSPARENCE** : les indicateurs de sécurité doivent être communiqués de manière visible à tous.
- 9 MESURE** : toutes les opérations doivent être régulièrement auditées afin de vérifier leur conformité avec la Politique du Groupe, avec les normes Santé & Sécurité et avec le système de management Santé et Sécurité.
- 10 SUPPORT** : l'organisation Santé & Sécurité doit bénéficier des ressources et de la formation nécessaires pour apporter son soutien au management opérationnel.
- 11 CONDITION D'EMPLOI** : le respect de ces règles est une condition d'emploi et un critère pour le développement de carrière.

1 : Unités et ses subdivisions (site, zone, secteur)

2 : Incidents tels que définis dans la Classification des incidents du Groupe

ENGAGEMENT SANTÉ ET SÉCURITÉ



Lafarge s'engage à mettre à disposition de tous ses salariés et de tous ceux qui sont concernés par ses activités un environnement de travail sain, en toute sécurité. Lafarge s'engage également à conduire ses activités en toute sécurité.

La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales qui doivent être prises en compte dans tous les aspects de nos activités.

Nous intégrons la santé et la sécurité dans nos systèmes de management à tous les échelons du Groupe. Le management est responsable de la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Toute personne qui travaille pour Lafarge est en droit de disposer d'un environnement de travail sain, en toute sécurité. En retour, nous attendons de chacun qu'il contribue, par un comportement responsable, à cet environnement de travail sain.

Chacun doit également démontrer, par un engagement actif et une responsabilité visible, que la santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales.

Lorsqu'il s'agit de sécurité, j'ai la conviction que seul le chiffre zéro est acceptable : zéro accident ou zéro maladie professionnelle.

Atteindre cet objectif est essentiel pour atteindre l'excellence.

